



Trophées Gardiens/Proximité 2023

Modalités et dossier de candidature





Les modalités de candidature

La Fédération des esh et l'association FRANCHIR organisent conjointement la 4^{ème} édition des « Trophées Gardiens/Proximité » à l'attention de tous les personnels de proximité de la branche professionnelle des entreprises sociales pour l'habitat.

Ces Trophées visent à récompenser les initiatives et mettre en avant le savoir-faire et les compétences des équipes de proximité des esh.

La cérémonie de remise des Trophées de cette 4^{ème} édition aura lieu le **jeudi 23 novembre 2023 à Paris à l'occasion de la célébration des 30 ans de l'association Franchir.**

Toutes les esh sont invitées à postuler en remplissant un ou plusieurs dossiers de candidature. Une même entreprise peut soumettre plusieurs candidatures en présentant des dossiers différents.

Chaque dossier de candidature doit être présenté impérativement par une esh et doit mettre en avant l'initiative d'un ou plusieurs personnels de proximité réalisant des missions innovantes, spécifiques sur un ou plusieurs sites.

DEUX CATEGORIES MISES A L'HONNEUR CETTE ANNEE

A l'occasion de cette nouvelle édition des Trophées, la Fédération des esh et l'association FRANCHIR souhaitent promouvoir les initiatives concourant aux catégories suivantes :

→ **Catégorie « Prévention des conflits, sécurité et tranquillité résidentielle »**

Cette catégorie récompensera les actions et initiatives engagées par le ou les collaborateurs de proximité visant à soutenir la tranquillité résidentielle et prévenir les conflits.

→ **Catégorie « Parcours et évolution professionnelle »**

Cette catégorie récompensera le parcours professionnel d'un ou plusieurs collaborateurs de proximité au parcours professionnel remarquable au sein de l'entreprise.

LES ELEMENTS PRIS EN COMPTE PAR LE JURY

Les dossiers de candidature seront étudiés par des représentants de la Fédération des esh, de l'association FRANCHIR et de leurs parties prenantes : association représentante des locataires, organisation syndicale représentante des salariés, partenaire de l'emploi et de la formation des salariés.

Les membres du jury prendront en compte notamment les éléments suivants pour la sélection parmi les candidats, des lauréats des trophées :

- Les missions confiées au personnel de proximité
- La qualité du travail effectué matérialisée par des actions concrètes
- Les caractéristiques du site ou de la résidence
- Les moyens mis à disposition par l'organisme
- Le rôle moteur joué par le ou les collaborateurs
- L'éventuelle implication de partenaires dans le projet présenté (associations, collectivités locales, locataires...)
- La reconnaissance de l'action par les partenaires et les clients



Calendrier de sélection

→ **Etape 1 : Dépôt du dossier de candidature**

Chaque dossier de candidature sera adressé **au plus tard le mercredi 18 octobre 2023 à midi**, par email à l'attention de :

Association Franchir A l'attention de M. VERNADET 18, Rue Jobbé Duval 75015 PARIS contact@franchir.fr 01.53.68.02.02	Fédération des esh A l'attention de Salomé COHEN 14 Rue Lord Byron 75008 PARIS s.cohen@esh.fr 01.40.75.79.16
---	--

Une fois les dossiers réceptionnés, les membres du jury se réservent la possibilité de solliciter les candidats par téléphone ou courrier pour obtenir des précisions et compléter leur information.

→ **Etape 2 : Sélection des finalistes**

Une présélection de candidats finalistes sera réalisée par les membres du jury.
Les résultats de cette présélection seront communiqués aux candidats le **vendredi 27 octobre par email**.

→ **Etape 3 : Soutenance devant les membres du jury**

Les candidats finalistes présélectionnés par les membres de jury seront auditionnés le **jeudi 9 après-midi ou le vendredi 10 novembre 2023 après-midi**. Cette soutenance orale sera organisée par visioconférence.

Les candidats finalistes présélectionnés seront invités à présenter leur dossier de candidature face aux membres du jury. Cette présentation d'une durée de 15 minutes maximum pourra s'effectuer à l'aide de supports visuels.

Les collaborateurs pourront être accompagnés de représentants de leur entreprise, pour apporter des compléments d'informations à l'audition du ou des collaborateurs de la proximité.

→ **Etape 4 : Annonce des lauréats**

Les lauréats des « Trophées Gardiens 2023 » seront annoncés aux candidats le **lundi 13 novembre 2023** par email.

→ **Etape 5 : Cérémonie de remise des Trophées**

Les lauréats seront invités à participer à la célébration des **30 ans de l'association FRANCHIR**, pour se voir remettre leurs Trophées le **jeudi 23 novembre 2023 au soir à Paris**.

Dossier de candidature

Chaque dossier de candidature comportera obligatoirement les éléments suivants :

1. Le **bulletin de participation** dûment rempli (voir ci-après)
2. Une **description de 2 à 4 pages présentant le ou les personnels de proximité candidats** (nom, prénom, ancienneté, parcours professionnel, coordonnées...) **et les points essentiels de ou des actions réalisées** reprenant notamment :
 - Une description de l'organisation de la gestion du patrimoine de l'esh et du site
 - Une description de la fonction de personnel de proximité
 - Une description des actions réalisées
 - La reconnaissance de l'action par les partenaires et les clients



Bulletin de participation

Le bulletin de participation doit être joint au dossier de participation

→ **Entreprise**

Nom :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Région

→ **Contact** (personne à contacter - éventuellement Responsable hiérarchique, référent RH, Communication, Chef de projet...)

Nom :

Prénom :

Fonction:

Téléphone :

Mail :

→ **Catégorie(s) visée(s)**

- Prévention des conflits, sécurité et tranquillité résidentielle
- Parcours et évolution professionnelle